

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 1 (1909)
Heft: 1

Artikel: La "Revue Syndicale"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382744>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction : Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement : 3 fr. par an

SOMMAIRE :

	Page		Page
1. La Revue Syndicale	1	3. Mouvement syndical international	4
2. Les tâches de l'Union suisse des fédérations syndicales	2	4. L'action directe	6
		5. Notes statistiques	8

LA « REVUE SYNDICALE ».

C'est le titre que la Commission syndicale a décidé de donner à l'organe de publication de l'Union suisse des fédérations syndicales, qui paraîtra maintenant, à la place de l'ancienne *Arbeiterstimme*, une fois par mois.

Comme ni les procès-verbaux, ni les statuts de l'Union nous donnent des indications plus précises sur la forme et la tâche de notre organe, et comme aux séances de la Commission syndicale on n'a pas eu le temps de se prononcer à ce sujet, nous devons nous expliquer ici. Cela nous paraît d'autant plus nécessaire que l'accord qui règne entre camarades au sujet des tâches générales attribuées à la nouvelle Union n'est plus aussi parfait dès qu'il s'agit de savoir comment les accomplir.

CE QUE LA REVUE SYNDICALE DEVRA ÊTRE.

Quand on apprend qu'en Suisse déjà vingt journaux syndicaux paraissent en allemand, six en français et trois en italien, en même temps qu'un journal coopératif en allemand, un en français et un en italien, et douze journaux ouvriers politiques en allemand, deux en français et deux en italien, il semble que cela devrait bien suffire, sans compter la quantité de journaux qui nous parviennent de l'étranger, pour la propagande parmi les travailleurs d'un pays aussi petit que le nôtre.

Il semble qu'on est passablement monté pour procurer à la classe ouvrière une nourriture intellectuelle à la fois de bonne qualité et en quantité suffisante pour refouler l'influence néfaste de nos adversaires et pour éclaircir la population en général sur la nécessité et le bien-fondé des revendications ouvrières.

Nous constatons volontiers qu'au point de vue de la quantité nous ne sommes pas trop mal placés. Par contre, en pénétrant davantage au fond du mouvement, en sondant ici et là et en observant d'un point de vue plus élevé sa marche, il faut avouer que, malgré les beaux progrès réalisés sur le passé, nous

sommes bien souvent restés en dessous de ce qui aurait pu être atteint.

Ce n'est pas le moment pour fouiller le dossier de nos péchés et pour découvrir tous les défauts que nous pouvons encore avoir. Bornons-nous à déclarer simplement qu'entre autres notre presse ouvrière, et particulièrement aussi nos journaux syndicaux, laissent à désirer par rapport à la qualité. Avouons que cette arme, qui est une des plus précieuses dont la classe ouvrière dispose, nous laisse parfois en panne. Nous voulons pour cette fois nous tenir à celle qui nous concerne en premier lieu, c'est-à-dire à la presse syndicale. Celui qui lit régulièrement les journaux de nos fédérations syndicales, éprouve sans doute l'absence d'aperçus de la situation générale dans le domaine de l'organisation en cause. Plus encore il ressent qu'en général les rapports entre les mouvements particuliers d'une organisation et le mouvement ouvrier dans son ensemble ne sont pas suffisamment relevés. Nous rencontrons bien, de temps à autre, des articles qui traitent des intérêts communs de la classe ouvrière; seulement, ces articles paraissent au hasard, presque sans méthode et sans se trouver en rapport avec l'action quotidienne de l'organisation en question.

Nous savons que la plupart des fédérations syndicales en Suisse n'ont pas les moyens de se procurer des forces spéciales pour la rédaction de leurs journaux. Puis, le meilleur rédacteur aurait beaucoup de peine à apporter de la méthode dans son œuvre de procurer souvent aux membres un aperçu général de la situation, en temps où les canaux manquent, où le service des rapports à l'intérieur de l'organisation est insuffisant pour la collection rapide et régulière des différents faits qui constituent la vie syndicale.

Si l'on ne réussit pas à procurer souvent aux membres d'une organisation un aperçu général de la situation, si l'on ne parvient pas à leur expliquer les rapports qui existent entre les événements particuliers et l'ensemble du mouvement, peu à peu ces membres perdent l'intérêt pour le mouvement. On est alors content de réussir seulement à les retenir artificiellement à l'organisation, par les institutions de secours

ou par des mouvements de salaire mis en scène au bon hasard. Cependant, ces remèdes sont quelquefois pires que le mal en éveillant un esprit d'égoïsme qui peut nuire davantage à une organisation que l'indifférence la plus crasse.

Ce manque est plus dangereux encore quand il s'agit de personnes qui sont à la tête d'une organisation.

Ces malheureux ne savent pas à quoi et où ils en sont. L'état de la caisse devient la seule mesure pour les mouvements qu'on risque également au bon hasard, de cas en cas. Si les affaires marchent fortement, on peut encore s'en tirer, quoiqu'on manque quelquefois les meilleures occasions et bien que, d'autre part, on gaspille sa poudre, on n'arrive pas à maintenir, à fortifier ce qu'on a obtenu et à en profiter. Les choses vont d'autant plus mal lorsque les temps changent et quand il faut prévenir les conflits.

La position devient intenable pour ceux qui doivent tâter dans l'obscurité en pareilles circonstances. On ne sait plus s'il faut avancer ou reculer pour bien faire, la discipline s'en va en même temps que bon nombre de membres; ceux qui restent injurent le comité ou cherchent à se rattraper pour leurs cotisations sur les institutions de secours, bref, les choses vont le plus mal possible.

Les fonctionnaires des syndicats ne se rendent compte de pareilles situations que lorsqu'il est déjà trop tard pour intervenir d'une façon efficace. Même là où l'on s'aperçoit à temps du malheur qui va arriver, les prédispositions manquent; on est impuissant, incapable de prévenir le mal. La principale prédisposition consiste justement dans la connaissance de la situation générale, des forces ouvrières et patronales en présence, connaissance des circonstances économiques et politiques déterminantes.

Par contre, les camarades qui sont placés à un poste central d'observation peuvent, malgré l'épais brouillard qui couvre le champ d'opération des organisations ouvrières, mieux gagner un aperçu général de la situation. Par cela, ils sont dans le cas de pouvoir donner des signaux et des conseils, de tracer une image d'ensemble aux autres camarades, leur procurer le matériel nécessaire pour pouvoir profiter des situations favorables pour se prévenir à temps contre des dangers menaçants.

La *Revue syndicale* devra donc servir en premier lieu à ces buts d'information et d'orientation. Elle devra être à la fois baromètre, thermomètre, boussole, porte-voix à la disposition des militants et des membres afin qu'ils puissent se maintenir dans la bonne direction, malgré les plus grosses vagues de la lutte, malgré que l'horizon sera couvert et sombre.

Il ne suffit pas cependant de collectionner une série de faits et de les ranger en quelque sorte, pour bien comprendre leur importance. A cela il faut pouvoir ajouter des connaissances sur la situation du passé. Il faut arriver à connaître le mouvement dans

toutes les directions; il s'agit de savoir s'expliquer le présent par le passé pour pouvoir conclure avec quelque certitude du présent à l'avenir.

La *Revue syndicale* devra donc aussi nous informer souvent sur les circonstances du passé.

Comme il faut prévoir qu'il durera quelque temps jusqu'à ce que nous soyions en mesure de fournir le nécessaire à ce sujet, et que la reproduction simple de faits ou d'images des situations du présent ou du passé, ne suffit qu'aux camarades très instruits pour en tirer des avantages réels, et comme en outre le jugement des camarades dépend toujours plus ou moins de la position qu'ils occupent, notre *Revue syndicale* ne devra citer les faits ou rapporter sur les événements sans faire de commentaires. Non, sans avoir la prétention de ne pas nous tromper quelquefois, nous devons exprimer notre opinion, notre pensée; ainsi l'on apprendra à mieux se connaître, à mieux se comprendre et la confiance réciproque, indispensable à toute action commune, ne pourra que gagner à cela et on profitera plus largement des expériences déjà faites.

La *Revue syndicale* devra, au moins peu à peu, devenir un «critérium» objectif, se basant sur la communauté des intérêts de l'ensemble des travailleurs syndiqués. Par elle, on devra pouvoir analyser les événements, leur compréhension devra s'étendre à des cercles toujours plus grands.

Il va de soi maintenant que la *Revue syndicale*, pour remplir sa tâche telle que nous venons de la préciser, devra vouer son attention à tous les faits et événements qui ont une portée sociale, et particulièrement aux faits qui touchent directement la classe ouvrière.

C'est le cas, par exemple, pour la législation sur la protection ouvrière et les mesures des autorités dirigées contre les intérêts ouvriers, pour les luttes économiques et politiques et le mouvement coopératif. Nous pensons qu'il est également compréhensible que notre *Revue syndicale* devra apporter régulièrement des traités théoriques sur des questions de principe comme aussi des explications sur les problèmes pratiques que le mouvement ouvrier soulève journellement.

Avec cela, nous avons exposé ce qu'à notre avis la *Revue syndicale* doit être. Sur ce qu'elle pourra être les premiers temps, nous nous exprimerons à une prochaine occasion.



Les tâches de l'Union suisse des fédérations syndicales.

Il eût été convenable de consacrer quelques paroles d'adieux à l'ancienne «Fédération suisse des syndicats professionnels». Mais à quoi bon de pleurnicher et de prier longtemps, d'énumérer la liste des qualités et des défauts de la défunte; avec tout ça elle ne se relève plus. Contentons-nous de déclarer que la grande famille commune dont nous sortons tous, les grandes aussi bien que